



Certifié conforme
[Signature]

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2012

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE TROIS MAI A 15 HEURES 30

Les actionnaires de la SAS A-PROBAT au capital de 9.000 euros, divisé en 180 actions de 50 Euros, se sont réunis au 22 rue Danton, 92300 Levallois-Perret, sur convocation du Président, ainsi que chacun le reconnaît.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme RAVET, en sa qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 180 actions sur un total de 180 actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires conformément aux statuts de la société.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation aux actionnaires
- la feuille de présence revêtue de la signature des actionnaires
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Puis Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les délais prévus par la loi précédant la présente réunion. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du choix du Président
- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Modification corrélative de l'article 12 des statuts

A-PROBAT

22 rue Danton – 92300 Levallois-Perret
contact@a-probat.fr – 01 82 88 94 06
SAS au capital de 9000 € - RCS : 521 291 377 (Nanterre)
Siret : 521 291 377 00021 – APE : 41.20A
N° TVA intracommunautaire : FR82521291377

*Certifié
conforme*



Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des documents sociaux ont été respectées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le Président ne devra plus être obligatoirement choisi parmi les associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission par Monsieur Jérôme RAVET de ses fonctions de Président, à compter du 4 Mai 2012 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de Président, Madame Virginie Ravet, cadre, domiciliée 55 rue Louis Rouquier – 92300 Levallois-Perret, qui accepte ce mandat, en remplacement de Monsieur Jérôme RAVET, Président démissionnaire.

Madame Virginie Ravet, nouveau Président, exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée respectivement prévus par les statuts.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président pour la réalisation matérielle de cette nomination.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

A-PROBAT

22 rue Danton – 92300 Levallois-Perret
contact@a-probat.fr – 01 82 88 94 06
SAS au capital de 9000 € - RCS : 521 291 377 (Nanterre)
Siret : 521 291 377 00021 – APE : 41.20A
N° TVA intracommunautaire : FR82521291377

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 12 des statuts :

La formulation « choisie parmi les associés » est remplacée par « choisie ou non parmi les associés ».

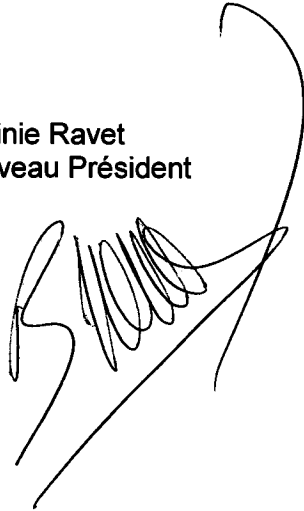
Le Président de la société est Madame Virginie Ravet, domiciliée 55 rue Louis Rouquier – 92300 Levallois-Perret.

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.


Jérôme RAVET
Président sortant

Virginie Ravet
Nouveau Président


A-PROBAT

22 rue Danton – 92300 Levallois-Perret
contact@a-probat.fr – 01 82 88 94 06
SAS au capital de 9000 € - RCS : 521 291 377 (Nanterre)
Siret : 521 291 377 00021 – APE : 41.20A
N° TVA intracommunautaire : FR82521291377